



SARIA INDUSTRIES
S.A. au capital de 130.272.900 Francs
Siège social :
77 rue Charles Michels - 93200 Saint Denis
R.C.S. de Bobigny B 552 002 255

3457

20 MARS 1998

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 OCTOBRE 1997

EXTRAIT de PROCES VERBAL

L'an mil neuf cent quatre vingt dix sept et le mardi vingt et un octobre à 14 heures 30, le Conseil d'Administration de la société Saria Industries s'est réuni 77 rue Charles Michels - 93200 Saint Denis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

* Démission de Monsieur Georges RECH, de son poste de Directeur Général et d'Administrateur.

Sont présents :

Dr Hermann NIEHUES, Président Directeur Général,
Monsieur Jean-Yves COGREL, Administrateur,
La société SARIA, représentée par Monsieur Manfred GELLNER,

Sont absents et excusés :

Monsieur Reinhard LOHMANN, Administrateur,
Dr Eberhard SCHMIDT, Administrateur,

Madame Thérèse LEQUEUX, représentant du Comité Central d'Entreprise,
Monsieur Pascal SATTA, représentant du Comité Central d'Entreprise.

Assistent également à la réunion :

Monsieur Jean-Louis HUREL, Directeur Administratif et Financier,

Monsieur Alain HAYE, représentant du Comité Central d'Entreprise,
Monsieur Paul MECHALI, représentant du Comité Central d'Entreprise,

Madame Sylvie CABANES, secrétaire du Conseil.

Réunissant ainsi la majorité de ses membres, le Conseil peut valablement délibérer.

6. DEMISSION DE MONSIEUR GEORGES RECH DU POSTE DE DIRECTEUR GENERAL et ADMINISTRATEUR

Le Dr Hermann NIEHUES informe le Conseil que Monsieur Georges RECH a présenté, en date du 30 juin 1997, sa démission au poste d'administrateur et de Directeur Général de la société Saria Industries.

Le nombre d'administrateurs étant suffisant et le poste de Directeur Général n'étant pas obligatoirement à pourvoir, conformément aux statuts, le conseil prend acte de cette démission et décide à l'unanimité de ne pas nommer de remplaçant, ni au poste d'administrateur ni au poste de Directeur Général.

CERTIFIE CONFORME

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 heures.

Adams